

## COMPTE RENDU DE LA REUNION du 11 mai 2009

L'an deux mille neuf et le onze mai à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 5 mai 2009, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes HELAND, HELY, HUC, LAMOTHE, NADEAU, SANTOS

M. DUCOUSSO.

Avaient donné pouvoir : M. POUSSET à M. LAFON  
M. AUGUEUX à Mme HELAND  
M. FRANCESCHINIS à M. DUCOUSSO  
Mme LARRAILLET à Mme DARMAILLACQ

### Ordre du jour :

- compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2009
- présentation par M. BILLA de l'avant projet de l'école maternelle
- délibération pour le Syndicat des Eaux de Budos pour le compte de l'assainissement de Pujols sur Ciron
- délibération pour l'ouverture de crédits pour la sécurisation de la route de Landiras
- délibération subvention du Comité des fêtes et du Comité de jumelages et d'animations
- délibération FDAEC 2009
- délibération pour un avenant à la convention bas-côtés herbeux
- jury d'assises
- point assainissement par M. GUERRERO
- tour de garde pour les élections européennes – 7 juin 2009
- questions diverses

Document joint :

- compte rendu du conseil municipal du 06.04.2009

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Le compte rendu du conseil municipal du 6 avril 2009 est signé par tous les membres présents ou représentés.

### **1) Présentation par M. BILLA de l'avant-projet de l'école maternelle**

Le maire informe que M. BILLA a présenté auparavant cet avant-projet à un groupe de travail regroupant élus, enseignants, personnel et parents d'élèves.

M. BILLA a remis à chaque élu un dossier du projet.

\* La nouvelle école maternelle sera située entre la cantine et le city stade. Elle sera composée de deux classes, d'une salle de repos, d'une salle de motricité, d'une pièce « sanitaires », d'un bureau et d'un local pour le rangement.

Suite à ces différents échanges, il a été demandé à M. BILLA de présenter une deuxième esquisse reprenant les remarques des participants.

L'objectif est de boucler le projet dans sa conception et dans son plan de financement fin 2009.

Le montant de ce projet est estimé aux environs de 400 000 € H.T.

La participation financière du Conseil Général qui n'a pas la compétence « écoles maternelles » est faible.

Le Fonds Européen de Développement Régional sera consulté pour une subvention.

Le bâtiment devra être opérationnel pour la rentrée 2011-2012.

La prochaine réunion aura lieu le 15 juin à 18 H avec les élus dirigeants du R.P.I., les personnels enseignants, de service et les parents d'élèves.

Une autre réunion du conseil municipal sur ce sujet sera organisée.

## **2) Délibération pour le Syndicat des Eaux de Budos pour le compte de l'assainissement de Pujols sur Ciron**

Le budget « assainissement Pujols sur Ciron » du Syndicat des Eaux de Budos présente un déficit s'expliquant par l'absence de recettes vu qu'il n'y a aucun branchement sur Pujols.

Le Trésorier, M. DELMONT a conseillé de prévoir la somme qui équilibrera ce déficit.

### DELIBERATION

Après discussion, le conseil municipal

AFFECTE au Syndicat des Eaux de Budos pour le compte assainissement de Pujols sur Ciron, la somme de huit mille sept cent vingt six euros (8 726 €),

ACCEPTE l'ouverture de crédits :

: 6554 (contributions aux organismes de regroupement)	: + 8 726 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 8 726 €

VOTE : unanimité

## **3) Délibération pour l'ouverture de crédits pour la sécurisation de la route de Landiras**

Les travaux de sécurisation de la route de Landiras sont terminés. Afin de solder financièrement cette opération, une écriture comptable doit être passée.

### DELIBERATION

Vu la nécessité de solder les travaux de sécurisation de la route de Landiras (partie « olive »), le Conseil Municipal,

ACCEPTE l'ouverture de crédits :

: D 45812 – 000 (opérations sous mandat)	: + 1 400 €
: 20413-000 (subv. Equipements versées Départ.)	: 1 400 €
: 61522 (entretiens et réparations de bâtiments)	: - 1 400 €
: D 023 (virement à la section d'investissement)	: 1 400 €
: R 45822 – 000 (opérations sous mandat)	: 1 400 €
: R 021 (virement de la section fonctionnement)	: 1 400 €

VOTE : unanimité

## **4) Délibération pour les subventions du Comité des Fêtes et du Comité de Jumelages et d'Animations**

A l'occasion de la fête de la Saint-Pey, M. POISSANT souhaitait louer son pré pour 4 000 €. La commune ayant validé un concours de 1 000 € a demandé au Comité des Fêtes et au Comité de Jumelages et d'Animations de participer à hauteur respectivement de 1 000 et 500 €.

La commune versera 2 500 € à M. POISSANT (qui a accepté de revoir son tarif) et les subventions pour ces associations sont revues à la baisse.

M. GUERRERO fait remarquer qu'en conclusion, la commune paiera 1 000 € en supplément pour la Saint-Pey.

### DELIBERATION

Après discussion, le Conseil Municipal, décide de diminuer pour l'année 2009 les subventions du :

- Comité des Fêtes de 1 000 euros (la subvention passant de 1 600 à 600 euros)
- Comité de Jumelages et d'Animations de 500 euros (la subvention passant de 1 000 à 500 euros).

VOTE : unanimité

## 5) Délibération Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) 2009

Le F.D.A.E.C. est une subvention du Conseil Général destinée aux investissements qui ne reçoivent pas d'autre aide du Conseil Général. Il prend en compte plusieurs critères : longueur voirie, potentiel financier et effort fiscal par habitant. La commune doit autofinancer une partie de ces investissements.

### DELIBERATION

Monsieur le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes votées par le Conseil Général dans le cadre du vote du budget 2009.

La somme qui nous est attribuée est 9 944.38 euros.

Après avoir écouté ces explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser en 2009, les opérations suivantes :

- groupe électrogène	H.T. 1 691.90 €	T.T.C. 2 023.51 €
- rénovation façade annexe r <sup>ce</sup> presbytère	H.T. 3 484.79 €	T.T.C. 4 167.80 €
- reprise de concessions (cimetière)	H.T. 6 805.44 €	T.T.C. 8 139.31 €
		-----
TOTAL	H.T. 11 982.13 €	T.T.C. 14 330.62 €

- de demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention :

- F.D.A.E.C. 9 944.38 €

- d'assurer le financement de la façon suivante :

- par autofinancement 4 386.24 €

VOTE : unanimité

## 6) Délibération pour un avenant de la convention bas-côté herbeux

Le Conseil Communautaire de la C.D.C. du 9 avril a décidé d'augmenter le tarif pour le fauchage des bas-côtés herbeux à hauteur de 20 € / km au lieu de 16 € comme initialement prévu par la C.D.C.

### DELIBERATION

Le Conseil Communautaire de la C.D.C. du canton de Podensac en date du 9 avril a apporté une modification au tarif au km pour le fauchage des bas-côtés herbeux.

Le conseil municipal

ACCEPTE

l'avenant de la convention.

L'article IV de la convention est ainsi modifié :

« 16 € / km de bas-côté pour le fauchage » est remplacé par « 20 € / km de bas-côté pour le fauchage ».

VOTE : abstention 3 : M. DUCOUSSO (+ pouvoir de M. FRANCESCHINIS),  
Mme LARRAILLET (représentée par Mme DARMAILLACQ)  
pour 12

## 7) Jury d'Assises

Pujols sur Ciron est commune centralisatrice. Les communes de GUILLOS et SAINT MICHEL de RIEUFRET n'ayant pas transmis les personnes tirées au sort, l'opération « Jury d'Assises » est reportée à la prochaine réunion.

### **8) point assainissement par M. GUERRERO**

M. GUERRERO expose que le projet technique est terminé, le Conseil Général l'a pratiquement validé et d'ici fin juin, la consultation aux entreprises pourrait être lancée. Deux stations d'épuration sont prévues : Mareuil (le terrain est acheté), le Bourg (M. LURTON a donné son accord écrit).

Pour l'assainissement, aucune subvention n'est à espérer pour 2009. Les subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau sont à la baisse et de plus, ces deux organismes refusent tout démarrage des travaux avant la décision d'octroi des subventions. Suite à des courriers récents envoyés par la Mairie et le SIEB, l'Agence de l'Eau a toutefois promis de revoir sa position. Le Conseil Général devrait adopter la même position au moins pour Mareuil.

Afin de bénéficier des dernières subventions aux taux actuels, au moins sur une partie des travaux, il serait donc opportun de commencer l'assainissement par Mareuil dès 2009, si le Conseil Général et l'Agence de l'Eau nous autorisent à commencer les travaux avant l'obtention de la subvention en 2010.

### **9) élections du 7 juin 2009**

En concertation avec les élus, un tableau de permanence pour les élections européennes du 7 juin 2009 a été établi.

### **10) questions diverses**

- Le maire informe les élus d'Assemblée Générale de l'Association « Ciron Nature » le 16 mai à 10 H au Foyer Rural. Cette association est chargée de gérer le document d'objectif de Natura 2000.

- Le samedi matin 20 juin aura lieu la journée nature. La présidente de l'association des propriétaires et chasseurs a rencontré le directeur de l'école afin que les élèves se joignent à ses membres.

- Une société qui sous-traite pour SFR a contacté le maire pour installer une antenne-relais sur la commune. Compte tenu de l'absence d'information apportée, il n'a pas été donné de suite à cette demande.

- Le maire montre le projet de sécurisation routière du carrefour RD 114 – RD 116.

Seul un plateau surélevé couvrant tout le carrefour pourrait être installé. Mais pour réaliser cela, un ralentissement doit être créé en amont ; ceci impliquant une acquisition foncière et l'aménagement d'un mur de soutènement afin d'élargir la chaussée.

Une liaison piétonnière serait créée jusqu'à la route du Bourg. Le coût de cette liaison et du plateau s'élève à environ 230 000 € H.T. auxquels il faudra ajouter le coût du ralentissement non chiffré à ce jour. Des études seront faites.

M. DUCOUSSO évoque les radars automatiques d'un prix moins élevé.

Cette idée peut-être une alternative moins onéreuse qui nécessitera que l'on étudie.

Séance levée à 22 Heures 45.